Soixantième année. - N ° 204 A Vendredi 23 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 527

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

529 209 595 RCS Saint Etienne.
EXOENERGIE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 5000.00 EUR.
Adresse : Zone Molina la Chazotte, 42650 Saint-Jean-Bonnefonds.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE EXOENERGIE Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 euros Siège social : ZI MOLINA LA CHAZOTTE 42650 ST JEAN BONNEFONDS 529 209 595 RCS ST ETIENNE ET NEHOPRO Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 24 000 euros Siège social : ZAC des Plaines 291 Rue de la Roselière 42450 SURY LE COMTAL 813 145 513 RCS ST ETIENNE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 Septembre 2026, La société EXOENERGIE, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est ZI MOLINA - LA CHAZOTTE 42650 ST JEAN BONNEFONDS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 529 209 595 RCS ST ETIENNE, et la société NEHOPRO, société par actions simplifiée au capital de 24 000 euros, dont le siège social est ZAC des Plaines - 291 Rue de la Roselière, 42450 SURY LE COMTAL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 813 145 513 RCS ST ETIENNE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société EXOENERGIE par la société NEHOPRO. La société EXOENERGIE ferait apport à la société NEHOPRO de la totalité de son actif, soit 474.239 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 118.430 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 355.809 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société TAZIOP GROUP, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 291 Rue de la Roselière - ZAC des Plaines, 42450 SURY LE COMTAL, immatriculée sous le numéro 849 569 819 RCS ST ETIENNE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er Juillet 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société EXOENERGIE depuis le 1er Juillet 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société NEHOPRO. La société EXOENERGIE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE au nom des deux sociétés le 21 Octobre 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que

ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis..

